



Saint-Jean de Passy

CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE

L'Ecole Saint-Jean de Passy est une école primaire sous la direction de Madame Nathalie DOUCET FERRANT, composée de 8 classes maternelles et de 30 classes élémentaires formant un seul et même ensemble, répartie sur trois implantations :

AUTEUIL : 16, rue d'Auteuil **Responsable :** Madame Caroline GOURLET
1 classe de GSM
2 classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

RAYNOUARD : 62, rue Raynouard **Responsable :** Madame Anne-Laure PRÉMONT
1 classe de PSM, MSM, MS/GSM, GSM
1 classe de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

VIGNES : 2, rue des Vignes **Responsable :** Madame Cécile DALLE
1 classe de PSM, MSM et GSM
3 classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

I - DATES ET HORAIRES

	Matin	Après-midi
Lundi	8h25 à 11h45	13h25 à 16h30
Mardi	8h25 à 11h45	13h25 à 16h30
Mercredi		
Judi	8h25 à 11h45	13h25 à 16h30
Vendredi	8h25 à 11h45	13h25 à 16h30

Entrée : Ouverture des portes de 8h15 à 8h25 et de 13h15 à 13h25
Sortie : Ouverture des portes de 11h45 à 11h55 et de 16h30 à 16h40

ATTENTION :

Soutien scolaire (APC) sur l'heure du déjeuner
Veille de vacances : pas de garderie, ni d'étude.

IMPORTANT : Les horaires d'entrée et de sortie devront être strictement respectés.
Sur le site Vignes. Les élèves retardataires attendront, avec leurs parents, à l'accueil du 72 rue Raynouard, que la Responsable d'Implantation vienne les chercher.

ATTENTION : Il est impérativement demandé aux familles de ne pas stationner, ni d'arrêter leur véhicule devant le portail de chaque implantation. De telles pratiques bloquent la circulation avoisinante. Le Responsable de l'Implantation est habilité à prendre les mesures nécessaires sur le plan sécurité en lien avec les Autorités de Police.

Les trottinettes ne doivent pas être accrochées aux barrières en raison des accès pompiers.

II - LE JOUR DE LA RENTRÉE

Voir la feuille spéciale pour les horaires.

La rentrée est échelonnée dans certaines classes pour un meilleur accueil de tous les élèves.

Il est impératif de respecter ces horaires.

III - DEMI-PENSION

Vous aurez jusqu'au lundi 6 septembre 2021 pour éventuellement modifier les jours d'inscription à la demi-pension, indiqués sur la fiche individuelle administrative de votre enfant lors de l'inscription.

Il est important de noter que votre inscription à la demi-pension vous engage pour l'année complète.

En cas de force majeure, les demandes de changements doivent être adressées à M. Iralour, Surveillant Général par e-mail (surveillantgeneral@saintjeandepassy.fr) avant les vacances de Toussaint, Noël, Hiver et de Printemps. Aucun changement en dehors de ces périodes ne sera accepté.

Les repas non pris ne sont pas remboursés (sauf absence pour maladie justifiée de plus de huit jours).

Repas occasionnel : 8,80 euros

Vous avez la possibilité d'acheter un ou plusieurs repas à l'unité sur votre espace personnel du site Ecole directe (paiement en ligne sécurisé).

Les repas à l'unité doivent être réglés avant 11 h pour déjeuner au self le jour-même.

IV – ENTRETIENS INDIVIDUELS DE RENTRÉE

Les enseignants accueilleront individuellement les parents (sans leur enfant) :

- le mercredi 22 septembre 2021 de 8h30 à 12h

- et le jeudi 23 septembre 2021 de 17h à 19h

Attention : Aucune garderie n'est organisée pour les enfants pendant les entretiens individuels.

Aucun enfant n'est autorisé à rester seul dans la cour.

Les parents pourront s'inscrire via Ecole Directe, à partir du lundi 13 septembre 2021.

V - FOURNITURES SCOLAIRES

Pour les classes élémentaires, le coût de la location des livres sera facturé sur le bordereau du premier trimestre. Certaines fournitures sont directement achetées par les familles selon une liste communiquée sur le site de Saint-Jean de Passy.

Quelques fournitures, facturées aux familles – cahiers, fichiers - sont assurées par l'École pour une totale harmonisation au sein d'une classe.

VI - TENUE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

La tenue officielle d'E.P.S. obligatoire à partir de la classe de CP : short ou survêtement noir ou bleu marine et tee-shirt uni noir ou blanc, chaussures de jogging.

Cette tenue doit être marquée, lisiblement et durablement, au nom de l'enfant.

Aucun sac oublié ne peut être déposé à l'accueil après la fermeture des portes et ne sera donc pas remis à l'enfant.

VII – PHOTO DE CLASSE ET PHOTOS INDIVIDUELLES

Pour la photo individuelle et la photo de classe, les élèves doivent être en **tenue de Saint-Jean : pull uniforme, chemisier ou chemise de couleur blanche, pantalon ou jupe bleu marine.**

VIGNES	
Primaire	Mardi 7 septembre 2021
Maternelles	Jeudi 9 septembre 2021

RAYNOUARD	
Maternelles et Primaire	Jeudi 9 septembre 2021

AUTEUIL	
Primaire	Jeudi 9 septembre 2021
Primaire (fin) et Maternelles	Vendredi 10 septembre 2021

VIII – ÉTUDE ET GARDERIES

Une étude surveillée est organisée sur les trois implantations du CP au CM2.
Une garderie est ouverte aux enfants de maternelle sur les trois implantations.

Une garderie tardive est proposée pour tous les élèves de 17h30 à 18h00.

Elles débuteront le **lundi 6 septembre 2021** en fonction du nombre d'enfants inscrits et selon l'horaire suivant :

- 16h30 - 16h40 : Récréation (prévoir un goûter)
- 16h40 - 17h30 : Etude surveillée et garderie
- 17h30 - 18h00 : Garderie Tardive

Inscription sur la circulaire remise le jour de la rentrée.

Tarif annuel	1 jour/sem.	2 jours/sem.	3 jours/sem.	4 jours/sem.	Une séance
Primaire Etude surveillée fin 17h30	240€	420 €	560 €	740 €	15 €
Primaire Etude + Garderie fin 18 h	355 €	615 €	825 €	1 030 €	22 €
Maternelle Garderie 16 h 30 / 17 h30	240 €	420 €	560 €	740 €	15 €
Maternelle Garderie tardive fin 18h00	355 €	615 €	825 €	1 030 €	22 €

Le règlement financier sera porté sur la facture.

Séance exceptionnelle : à régler par chèque (à l'ordre de Saint Jean de Passy) le jour même, dans une enveloppe à remettre à la Responsable d'Implantation.

Ce sont des services rendus aux familles.

L'étude n'est en aucun cas un petit cours. Le contrôle des devoirs et leçons reste à la charge des parents.

Les élèves de la garderie et de l'étude sortiront à 17h30, ceux de la garderie tardive à 18h00.

L'étude et la garderie ne sont pas assurées le jour du départ en congés scolaires : Toussaint, Congés d'hiver, de printemps et d'été.

Veillez à respecter les horaires de sortie.

IX – APC ou AIDE PERSONNALISÉE COMPLÉMENTAIRE

L'APC commencera la semaine du 27 septembre 2021 et se terminera celle du 23 mai 2022.

Les familles dont l'enfant est concerné par cette aide, sont averties par courrier, au début de chaque période.

L'APC aura lieu sur l'heure du déjeuner.

X - SÉCURITÉ

A la sortie des classes, aucun élève ne peut quitter l'école seul, sans autorisation écrite ou mail des parents.
Cette autorisation est à remettre à l'enseignant et la Responsable d'Implantation dès la rentrée.

Pour les enfants invités exceptionnellement à déjeuner chez des camarades, pour des accompagnements collectifs ou changements d'accompagnateur, les parents doivent également informer l'enseignant **et la Responsable d'Implantation par écrit ou par mail.**

Sans cette autorisation, l'élève ne pourra pas quitter l'Etablissement.

XI - RAPPELS IMPORTANTS

1 - En ce début d'année et de façon régulière, les familles sont invitées à lire le **règlement intérieur** dont elles ont pris connaissance lors de l'inscription de leur enfant. Il est consultable sur le site de Saint-Jean de Passy.

Les différents points de ce règlement devront être strictement respectés par tous.

2 - Le calendrier de l'année scolaire 2021 -2022 (dates des congés ...) est également consultable sur le site de Saint-Jean de Passy, rubrique AGENDA.

En conséquence, les dates indiquées devront être scrupuleusement respectées et aucune dérogation de départ anticipé ou de retour tardif ne sera accordée sauf situation exceptionnelle.
Dans ce cas, une demande écrite doit être faite auprès du Chef d'Etablissement 15 jours à l'avance (voir règlement de l'Ecole).

Tout rendez-vous médical doit être pris impérativement en dehors des horaires scolaires.

Les parents sont invités à sortir de l'Etablissement **avant la fermeture des portes.**

Pour l'implantation Vignes, les entrées et les sorties se font **uniquement** par le **2 rue des Vignes** et non par le 72 rue Raynouard.

4 – Tout règlement financier doit être fait **exclusivement par chèque** (tablier : 20 €, pull : 24 €) à l'ordre de Saint-Jean de Passy.

5 - Les Parents Délégués d'implantation sont à la disposition des familles :

- **Madame ROBOREL de CLIMENS** pour l'implantation Raynouard
- **Madame GAFFNEY** pour l'implantation Auteuil
- **Madame BOIDEVEZI** pour l'implantation Vignes.

XII – TENUE VESTIMENTAIRE

Tous les vêtements doivent être impérativement marqués au nom de l'enfant.

Pour le quotidien, une tenue de ville classique et correcte :

Pour les garçons :

- pantalon de toile ou de velours : (Le jean est toléré, mais il est exclu qu'il soit troué, délavé, effrangé ou marqué de toute autre fantaisie).
- chemise (rentrée dans le pantalon) ou polo à col - **pas de T-shirt**

- chaussures de ville, sandales autorisées.
- pas de sweat à capuche.

Pour les filles :

- jupe / robe /pantalon/ bermuda : de longueur décente au-dessus du genou (mini et shorts exclus).
- Chemisier/polo /Tshirt : de longueur suffisante (la taille doit rester couverte - pas de fines bretelles).
- chaussures de ville, sandales autorisées.
- pas de bijou à l'école (les colliers, boucles d'oreilles peuvent être dangereux dans la vie de groupe).
- pas de sweat à capuche.

Dans l'école, le port du tablier bleu marine de Saint-Jean de Passy, brodé au nom et prénom de l'enfant sur le devant gauche, est obligatoire de la maternelle au CM2.

Pour les sorties et célébrations :

Dans un souci d'unité avec le Collège et le Lycée, port d'un pull bleu Saint-Jean de Passy avec chemise ou chemisier à col blanc, plus jupe ou pantalon bleu marine.

La coiffure :

Les garçons doivent avoir une **coupe courte, dégagée** et structurée.

Les filles doivent avoir **les cheveux attachés s'ils sont longs** et avoir un serre-tête ou des barrettes s'ils sont mi-courts.

Nous nous permettons de vous signaler également que le choix de certains vêtements (marques, créateurs, tenues excentriques) peut être source de conflits entre élèves.

Ces exigences visent à développer chez les enfants une sobriété, une tenue, une certaine distinction qui rejoignent notre projet éducatif.

~~~~~

**Les parents sont invités à consulter, régulièrement et tout au long de l'année, le calendrier de l'Etablissement sur le site de Saint-Jean de Passy : [www.saintjeandepassy.fr](http://www.saintjeandepassy.fr)**